

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 15 avril 2025 à 19 h dans la salle polyvalente de la bibliothèque Hélène Pedneault, située au 2480, rue Saint-Dominique, Jonquière, statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

1270, chemin du Havre, Shipshaw – DM-5749 (id-18067) demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement du bâtiment principal avec une marge minimale donnant sur la rivière de 12,3 mètres au lieu de 20 mètres et autoriser la construction d'un garage attenant avec une marge minimale vers l'ouest de 6,9 mètres au lieu de 8 mètres, sur un immeuble situé au 1270, chemin du Havre, Shipshaw.

2450, rue Alexis-le-Trotteur, Jonquière – DM-5752 (id-18096) demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale droite minimale de 12,1 mètres au lieu de 15 mètres, autoriser une différence de hauteur de plus de 3 mètres avec les bâtiments latéraux voisins et autoriser la construction d'un escalier extérieur ouvert, sans mur qui mène au troisième étage, situé en cour latérale au lieu de la cour arrière, sur un immeuble situé au 2450, rue Alexis-le-Trotteur, Jonquière.

6652, chemin Saint-André, Jonquière – DM-5753 (id-18088) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché portant la superficie totale au sol des bâtiments accessoires détachés à un maximum de 104 mètres carrés au lieu de 65,7 mètres carrés, sur un immeuble situé au 6652, chemin Saint-André, Jonquière.

2258, rue Saint-Gall, Jonquière – DM-5755 (id-18107) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché en cour latérale sur rue en excédant d'un maximum de 1,5 mètre la façade du bâtiment principal voisin, sur un immeuble situé au 2258, rue Saint-Gall, Jonquière.

2368, rue des Cèdres, Jonquière – DM-5756 (id-18111) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché en cour latérale sur rue à une distance minimale de 0,7 mètre de la ligne de rue au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé au 2368, rue des Cèdres, Jonquière, à la condition suivante :

- L'allée d'accès véhiculaires donnant accès à la rue des Ormes doit être retirée et l'espace doit être regazonné.

4404, chemin du Parc, Lac-Kénogami – DM-5758 (id-18110) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché en cour arrière portant la superficie totale au sol des bâtiments accessoires à un maximum de 111 mètres carrés au lieu de 65,94 mètres carrés et ayant une hauteur maximale de 8,1 mètres au lieu de 6 mètres et une hauteur de comble maximal de 3,7 mètres au lieu de 1,8 mètre, sur un immeuble situé au 4404, chemin du Parc, Lac-Kénogami.

2866 à 2876, Place Davis, Jonquière – DM-5759 (id-18114) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une galerie et d'un escalier à 0 mètre de ligne latérale droite au

lieu de 1 mètre, sur un immeuble situé au 2866 à 2876, Place Davis, Jonquière.

4149, chemin de la Baie-Cascouia, Lac-Kénogami – DM-5760 (id-18116) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un abri d'auto attenant en façade du bâtiment principal à une distance minimale de 2,1 mètres de la limite de propriété est au lieu de 8 mètres, sur un immeuble situé au 4149, chemin de la Baie-Cascouia, Lac-Kénogami.

Lot 6 541 832 du cadastre du Québec, en face du 4324 à 4326, chemin des Érables, Lac-Kénogami – DM-5761 (id-18115) demande une dérogation mineure visant à autoriser le lotissement d'un terrain ayant une profondeur minimale de 52,1 mètres au lieu de 75 mètres, sur un immeuble situé au lot 6 541 832 du cadastre du Québec, en face du 4324 à 4326, chemin des Érables, Lac-Kénogami.

Lot 2 411 644 du cadastre du Québec, voisin du 2047 à 2053, rue Saint-Dominique, Jonquière – DM-5762 (id-18120) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge avant minimale de 5,2 mètres au lieu de 8 mètres, une marge latérale sur rue minimale de 4,4 mètres au lieu de 8 mètres, une marge latérale 1 minimale de 6,6 mètres au lieu de 10 mètres et une marge latérale 2 minimale de 7 mètres au lieu de 10 mètres, autoriser l'absence d'une partie de la bande gazonnée ou paysagée d'un minimum de 1 mètre entre une allée d'accès ou de circulation et le bâtiment principal et autoriser une différence de hauteur totale de plus de 3 mètres entre le bâtiment principal construit et le bâtiment principal voisin, sur un immeuble situé sur le lot 2 411 644 du cadastre du Québec, voisin du 2047 à 2053, rue Saint-Dominique, Jonquière.

4119, chemin des Érables, Lac-Kénogami – DM-5763 (id-18091) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché portant la superficie totale des bâtiments accessoires à un maximum de 150 mètres carrés au lieu de 103,6 mètres carrés, sur un immeuble situé au 4119, chemin des Érables, Lac-Kénogami.

4155, rue de la Manche, Jonquière – DM-5765 (id-18122) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un garage détaché avec une hauteur maximale de 5,3 mètres au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé au 4155, rue de la Manche, Jonquière.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 13 mars 2025.

L'assistante-greffière,

ANNIE JEAN